



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU BENIN

Contentieux environnemental

CLINIQUE JURIDIQUE

Du 17 au 22 février 2020 à Cotonou (Bénin)



Adobe Stock, Anthony Asael/Danita Delimont

ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
IFDD

La pollution de l'eau de la rivière Ba et de l'atmosphère par le cyanure d'hydrogène au Bénin

Les populations sont de plus en plus confrontées à des cas de pollutions qui menacent leur cadre de vie, leur santé et leur environnement. En dépit de la réglementation environnementale, ces pollutions de l'eau et de l'air sont souvent mal gérées du fait de la méconnaissance des outils et procédures par les acteurs. Malgré la mise en place, au niveau international et national, de cadres institutionnels et d'instruments juridiques de protection de l'environnement, le contentieux environnemental reste encore peu répandu en Afrique. L'objectif de la clinique juridique est de faire intervenir une multitude d'acteurs lors d'une simulation d'un procès environnemental.





Adobe Stock, too555



Qu'est-ce qu'une clinique juridique environnementale ?

La clinique juridique environnementale est un outil de formation pédagogique et pratique qui consiste à simuler un procès devant un tribunal, sur un cas concret de droit de l'environnement impliquant à la fois l'application du droit international, régional et national.

Encadrée par des professionnels du droit (professeurs, magistrats, avocats), la clinique juridique permet de susciter le recours pour le droit de l'environnement chez plusieurs parties prenantes : professions judiciaires, fonctionnaires, étudiants en droit et en science politique, acteurs de la société civile.

Pourquoi est-il nécessaire d'associer une diversité d'acteurs ?

La pertinence et la qualité d'une clinique juridique dépendent de la rigueur de son argumentaire. L'environnement étant l'affaire de tous, la pluralité des acteurs permet de mieux cerner tous les contours d'un litige et de mieux reproduire une procédure judiciaire. Ainsi, l'aspect scientifique étant tout aussi pertinent que l'aspect juridique, politique ou social, une équipe diversifiée d'étudiants (en droit, en sciences, en magistrature, au barreau, etc.) jouera un rôle essentiel pour mettre en exergue l'expertise requise.

Quels sont les faits en cause ?

Longue de 6,5 km, la rivière Ba traverse le département du Littoral, dont elle constitue la principale source d'alimentation en eau potable et de revenus pour les populations des villages qu'elle longe. En effet, elle est très riche en poissons, une denrée dont les populations environnantes dépendent fortement.

Le déversement d'effluents de cyanure d'hydrogène dans l'eau de la rivière Ba pollue l'eau et l'atmosphère et entraîne la disparition des espèces halieutiques. En effet, suite à la recrudescence, dans la localité de Logou, des cas de maladies dues à la consommation d'eau de la rivière polluée et à la disparition des espèces aquatiques, un député membre du groupe parlementaire « La voie du peuple » a saisi le gouvernement par question orale sur cette situation. De son côté, l'Association des jeunes engagés pour l'environnement de Logou a porté plainte.



Adobe Stock, derejeb

Où se tiendra le procès ?

Le procès se déroulera dans les locaux de la Cour d'appel de Cotonou. Il sera relayé par la presse locale et les réseaux sociaux.

Qui sont les participants à l'évènement ?

L'évènement réunira :

- une équipe internationale d'encadrement composée de juristes, de magistrats et d'avocats :
 - le Pr Michel PRIEUR,
 - le magistrat Sandaogo Antoine KABORÉ,
 - M^e Francis HAUMONT, Ph. D.,
 - Marianne Pulchérie DONOUMASSOU SIMÉON, Ph. D.
- une cinquantaine d'acteurs nationaux impliqués dans la gestion du procès.



Partenaires (à confirmer)

- Ministère du Cadre de vie et du Développement durable :
 - Direction générale de l'environnement et du climat,
 - Police de l'environnement
 - Agence béninoise pour l'environnement ;
- Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'homme :
 - Cour d'appel de Cotonou,
 - École régionale supérieure de la magistrature,
 - Barreau du Bénin ;
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique :
 - Faculté de droit et des sciences politiques,
 - Faculté des sciences humaines et sociales,
 - Faculté des sciences et techniques ;
- Centres de recherche (Centre d'études sociologiques et de science politique, Centre de droit administratif et de l'administration territoriale) ;
- organisations non gouvernementales de protection de l'environnement.

Supervision

- Henriette DUMONT
- E. Lionelle NGO-SAMNICK